

Bruxelles, le 16 avril 2012

Direction Finances, Budget, Comptabilité
Cellule Intervention Accueil
Tél. : 02/542.14.75

Intervention Accueil 2012

Madame, Monsieur,
Cher(e)s directeurs et directrices de milieux d'accueil collectif,
Cher(e)s responsables d'un service d'accueillant(e)s conventionné(e)s,
Cher(e)s accueillant(e)s autonomes,

Comme pour les années précédentes, voici venu le temps de se préoccuper de l'Intervention Accueil de l'exercice en cours, à savoir 2012.

Les parents d'enfants qui fréquentent les milieux d'accueil en 2012 pourront, sous certaines conditions, bénéficier de l'intervention pour l'année 2012. Ils la recevront dans le courant du deuxième trimestre de l'année 2013.

Vous trouverez en annexe de ce courrier plus de détails concernant ces mesures ainsi que tous les documents nécessaires à l'organisation pratique :

- Une circulaire reprenant les règles de calcul pour déterminer le montant de l'intervention et le descriptif des démarches à effectuer par les parents, ainsi que par votre milieu d'accueil et ses deux annexes, à savoir :
 - Le document « demande d'Intervention Accueil – Commentaire du formulaire 2012 ».
 - Le formulaire de demande d'intervention accueil 2012 à compléter par votre milieu d'accueil et par les parents qui devront ensuite l'envoyer à l'ONE.

Nous vous incitons vivement à prendre connaissance de la circulaire susmentionnée. Il n'y a pas eu de modification au niveau des conditions d'octroi de l'intervention accueil et de son processus de versement par rapport à l'année 2011.

Nous comptons sur vous pour **distribuer tous les documents** et **informer tous les parents** de cette cinquième édition d'application de la mesure gouvernementale « Intervention Accueil ».

Nous attirons une fois encore votre attention sur les quelques problèmes qui apparaissent de manière récurrente, à savoir, principalement :

- l'inscription de PFP incorrecte, tant en Milieux d'accueil subventionnés qu'en Milieux d'accueil non subventionnés, ces dernières structures ne pratiquant pas toujours la PFP ;
- l'inscription du nombre de journées de présence complètes et/ou incomplètes supérieur à 22 jours ;
- la non distribution des formulaires aux parents. En effet, le formulaire doit être fourni aux parents, même si l'enfant a déjà perçu 2 interventions et même si le milieu d'accueil estime qu'ils ne remplissent pas les conditions d'octroi ;

- les erreurs ou la non inscription des dates d'entrée, de sortie et/ou de première facturation de l'enfant.

Afin d'améliorer encore la gestion administrative de cette mesure, nous vous saurions gré de vérifier à la réception des documents, si le nombre reçu correspond au document intitulé « Colis-Kits Intervention Accueil 2012 » et de nous renvoyer le talon réponse de couleur bleu ciel pour réception du colis.

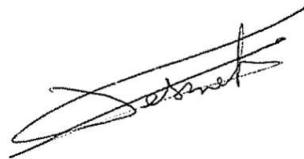
Par ailleurs, si vous avez besoin de documents supplémentaires, merci de nous renvoyer le document vert, dûment complété.

Vous pouvez, de préférence, le faxer au n° 02/542.14.46, ou le scanner et nous l'envoyer par mail à l'adresse : intervention2012@one.be . En dernier ressort, merci de nous l'envoyer par courrier à la boîte postale : ONE – Finances
Intervention Accueil
BP 10007
1060 Bruxelles – Gare du Midi

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la cellule Intervention Accueil au 02/542.14.75 ou de consulter le site web : www.one.be .

D'ores et déjà nous vous remercions de votre soutien et de l'énergie que vous déploierez pour permettre au plus grand nombre de familles de bénéficier de l'intervention 2012.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Isabelle Desmet
Directrice Finances, Budget, Comptabilité